



**PÔLE PERSONNES ÂGÉES**

**Clémence DESSE-MÉZIÈRES**  
Directrice

**Secrétariat**  
Tél. : 02 38 74 42 89  
Fax : 02 38 74 48 59

**Nos réf : CDM/EL 20D330**  
**PJ : /**

Saran, le 3 juillet 2020

**Dossier suivi par :**  
**Clémence DESSE-MÉZIÈRES**

Madame, Monsieur,

**Bureau des Admissions- Facturation**  
Tél. : 02 38 74 40 32

**Service des mandataires judiciaires à  
la protection des majeurs**  
Tél. : 02 38 74 43 04

**USLD EHPAD**  
**Centre de Cure Médicale**  
1160, rue Passe Debout  
45770 Saran

**Unité Paul GAUGUIN de La Source**  
14, avenue de l'hôpital  
45000 Orléans

**EHPAD Pierre PAGOT**  
21, rue Georges Pompidou  
45100 Orléans

**EHPAD Les Écureuils**  
20, rue de la Corne de Cerf  
45800 Saint Jean de Braye

Après la crise liée à l'épidémie de Coronavirus (Covid19) que nous venons de traverser et qui a été particulièrement longue et perturbante pour tous, nous avons été contraints de modifier nos organisations de travail, de confiner les résidents et de suspendre les visites des personnes extérieures (familles, bénévoles, intervenants extérieurs, ...) pendant une période de plus de deux mois. Il est indéniable que beaucoup d'entre vous ont souffert de l'isolement de leurs proches accueillis au sein de nos établissements.

Consciente de votre patience et de vos efforts, je tiens à vous remercier de votre compréhension face à cette situation inédite.

L'ensemble de la communauté professionnelle a fait le maximum pour assurer une continuité de prise en charge de qualité pour chaque résident : leur engagement est quotidien auprès des personnes âgées pour leur apporter les soins, l'aide et le soutien nécessaires. Comme vous le savez, les professionnels sont fortement mobilisés et investis.

Cette crise n'étant pas encore terminée, nous devons rester vigilants pour limiter tous risques de nouvelle contamination et continuer à appliquer strictement les gestes barrières mis en place, à savoir :

- signature du registre situé à l'entrée de la résidence ;
- lavage rigoureux des mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique mise à disposition par l'établissement ;
- port du masque **obligatoire pendant toute la durée de la visite**, de l'entrée dans l'établissement jusqu'à la sortie, bien positionné (c'est-à-dire cachant la bouche ET le nez) ;
- respect des règles de distanciation sociale et évitement au maximum de tout contact rapproché avec votre proche ;
- limite des visites dans le temps (2h00 par visite) ;
- limite du nombre de visiteurs venant en simultané (2-3 personnes au plus).

Enfin, je vous rappelle que depuis le 6 juillet, les plages de visites ont été étendues de **13h30 à 19h00** afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de pouvoir venir.

Je rappelle qu'en cas de non-respect des règles et principes énoncés ci-dessus, l'équipe soignante sera en mesure de mettre fin à la visite et la direction se réserve la possibilité de suspendre le droit de visite du visiteur contrevenant.

La direction du Pôle Personnes âgées se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Comptant sur votre compréhension et votre respect des principes de précaution, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération la meilleure.



**Clémence DESSE-MEZIERES**  
Directrice du Pôle Personnes âgées